



COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE Séance du Mardi 24 Janvier 2017

Le Conseil communautaire s'est réuni dans l'amphithéâtre à l'Université de Lorraine à Saint-Dié-des-Vosges, **le Mardi 24 janvier 2017 à 19 heures**, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur David VALENCE, Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Présents : Serge ALLEM (Ban-de-Sapt). Dominique AUBERT (Allarmont). Eric AUBERT (Raves). Jean-Marie BARADEL (Fraize). Annie-Marie BARTHÉ (Combrimont). Maurice BASTIEN (Remomeix). René BASTIEN (Pair-et-Grandrupt). Maryvonne BAU (Le Mont). Roland BIEDEL (Sainte-Marguerite). Vincent BENOIT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Paul BESOMBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Luc BEVTERINA (Senones). Nicolas BLOSSIE (Saint-Dié-des-Vosges). André BOULANGEOT (Sainte-Marguerite). Christian CAEL (Corcieux). Régine CHINOUILH (Puid). Dominique CHOBAUT (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Claude COURRIER (Moyenmoutier). Roger CRONEL (La Houssière). Jean-Marie CUNY (La Petite-Fosse). Alain DEMANGE (Anould). Christian DEMANGE (Saint-Jean-d'Ormont). Stéphane DEMANGE (Ban-de-Laveline). Sylvia DIDIERDELFRISSÉ (Ban-sur-Meurthe-Clefcy). Jean-Luc DIEUDONNÉ (Laintrux). Marcel DOUERIER (L'rapelle). Guy DROCCU (Vermont). Dominique DUHAUT (Entre-deux-eaux). Christian FEGLI (Etival-Clairefontaine). Michel FETET (Arrentès-de-Corcieux). Patrice FEVE (Nayemont-les-Fosse). Gina FILLOGONIO (Saint-Dié-des-Vosges). Marc FRISON-ROCHU (Saint-Dié-des-Vosges). Brigitte GAMAIN (Châtas). Vincent GENAY (Bionville). Christian GEORGES (Provenchères-et-Colroy). Claude GEORGE (Saint-Rémy). Mustafa GUGLU (Saint-Dié-des-Vosges). Pascal GUY (Moyenmoutier). Denis GUYON (Pierre-Percée). Jacques GUYOT (La Salle). Christian HARENZA (Grandrupt). Denis HENRY (Biffontaine). Denis HENRY (Raon-sur-Plaine). Jacques HESTIN (Anould). Denis HUIN (La Bourgogne). Jacques JALLAIS (Saulcy-sur-Meurthe). Claude KIENER (Saint-Dié-des-Vosges). Patrick LALLEVIE (Plainfaing). Daniel LALLEMAND (Ménil-de-Senones). Emmanuel LAURENT (Mandray). Catherine LECOMTE (Vienville). Françoise LEGRAND (Saint-Dié-des-Vosges). Christian LEMERCIER (Bertritmoutier). Jean-François LESNE (Fraize). Marie-José LOUDIG (Saint-Dié-des-Vosges). Marc MADIDDU (Saint-Léonard). Bernard METZ (La Grande-Fosse). Jean-Jacques MARCIAL (Moyenmoutier). William MATIIS (Saint-Michel-sur-Meurthe). Henri MATTEI (Senones). Etienne MEIRE (Raon-lès-Léau). Pascal MOHR (Nompatalize). Raoul PARTAGE (Lesseux). Bruno PIETTI (Saint-Michel-sur-Meurthe). Christian PIETTI (Provenchères-et-Colroy). Benoît PIERRAT (Raon-l'Etape). Michel PIERRAT-LABOLIE (Raon-l'Etape). Roseline PIERREL (Denipaire). Caroline PRIVAT-MATTIONI (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Pierre QUINANZONI (Fraize) arrivé à 19h55 à partir de la délibération n° 2017/02/04. Jean RABOIT (La Petite-Raon excusé à partir de la délibération n° 2017-02-18). Christine RISSI (Celles-sur-Plaine). Bernard ROPP (La Vioire). Jean-Louis ROPP (Vieux-Moulin). Jacques ROUYER (Gemaingoutte). Johann RUII (Saint-Dié-des-Vosges). Jean-Guy RUEHMANN (Lubine). Philippe SALERIO (Raon l'Etape). Michel SALTZMANN (Raon l'Etape). Pascal SCJINELZAUER (Wisembach). François TARDIEU (Raon l'Etape). Daniel THIERY (Etival-Clairefontaine). Jean-Luc THRIET (Les Poulières). Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges) arrivée à partir de la délibération n° 2017-02-14. Bernard THOMAS (Gerbépal). Gilles THOMAS (Vexaincourt). Pascal THOMAS (Cointches). Daniel TISSERAND (Neuwillers-sur-l'ave). Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges). Bruno TOUSSAINT (Saint-Dié-des-Vosges). Christine URBES (Saint-Dié-des-Vosges). Jacques VALANCE (La Chapelle-devant-Bruyères). David VALENCE (Saint-Dié-des-Vosges). Marie VINCENT (Raon l'Etape). Serge VINCENT (Saint-Dié-des-Vosges). Fanny WAGNER (Saulcy-sur-Meurthe). Reine WOLFF (Luvigny). Patrick ZANCHETTA (Saint-Dié-des-Vosges). Nadia ZMIRLI (Saint-Dié-des-Vosges).

Excusé(e)s ayant donné procuration : Francis ALTAN (Belval) à Patricia WESTHEIMER, Jean-Yves AUZENE (La Croix-aux-Mines) à Mickaël VILLAUME, Jean-Louis BOURDON (Saint-Dié-des-Vosges) à Christine URBES, Arnould DE LESSEUX (Lusse) à Gérard ROUDOT, Fabien JAKUBOYE (Barbey-Seroux) à Roger CRONEL, Bertrand KLEIN (Moussey) à Evelyne BANA, Jean-Marie SOBOLEWSKI (Le Beulay) à Christian PIETTI, Laurent STAUFFER (Le Sauley) à Marie-Christine CASSIAUX, Jean-Marie STENZELI (Saint-Stail) à Jean-Marie NICOLLI, Jacqueline THIRION (Saint-Dié-des-Vosges) à David VALENCE de la délibération n° 2017-02-01 à la délibération n° 2017-02-13, Virginie THOMAS (Anould) à Jacques HESTIN, Patrick VILLAUME (Hurbache) à Hubert BARLIER. Nathalie TOMASI (Saint-Dié-des-Vosges) à Bruno TOUSSAINT à partir de la délibération n° 2017-02-18.

A été nommée secrétaire : Fanny WAGNER

Nombre de membres : ♦ Afférents au Conseil communautaire : 111 ♦ Présents : 98-100 ♦ Votants : 110-111

Date de la convocation : Mercredi 18 Janvier 2017.

Ajout d'un point à l'ordre du jour :

Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Il s'agit de prendre acte du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet des Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/02/01 : Adoption du compte rendu de la séance du conseil communautaire du 2 Janvier 2017.

Le Compte Rendu de la séance du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges du 2 Janvier 2017 a été adopté.

Vote à l'unanimité.

2017/02/02 : Ouverture de crédits d'investissement dans l'attente du vote du Budget.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principaux et annexes 2016, dans l'attente de l'adoption du budget principal et des budgets annexes selon le détail suivant :

Budget Général		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	557 695 €	139 424 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	1 438 023 €	359 506 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	7 244 218 €	1 811 055 €

Budget OM - Redevance		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	5 000 €	1 250 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	170 451 €	42 613 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	24 300 €	6 075 €

Budget OM - TlOM		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 20	Immobilisations incorporelles	58 000 €	14 500 €
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	742 269 €	185 567 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	390 000 €	97 500 €

ZA Raves REMOMEIX		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	31 000 €	7 750 €

Assainissement Non Collectif		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 45	Opérations pour compte de tiers	593 770 €	148 443 €

ZA Senones MOYENMOUTIER		Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 23	Immobilisations en cours	498 044 €	124 511 €

Maison de Santé	Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 23	4 200 €	1 050 €

Activités Economiques - RAON L'ETAPE	Crédits ouverts en 2016	Autorisation d'engagement, de liquidation et de mandatement
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	21 770 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	234 420 €

Vote à l'unanimité.

2017/02/03 : Modification des statuts de l'Etablissement public industriel et commercial (EPIC) de l'Office de Tourisme.

Le Conseil communautaire approuve l'extension à l'ensemble du territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges de l'Office de Tourisme Intercommunal sous la forme d'un Etablissement Public Industriel et commercial (EPIC) à compter du 1^{er} Janvier 2017.

Les statuts dudit Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC) ont été adoptés. L'Office de Tourisme Intercommunal peut commercialiser des produits et des prestations touristiques pour le compte de tiers sur le territoire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/02/04 : Adoption du principe de neutralité fiscale et budgétaire.

En amont de la création de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-Des-Vosges, prononcée par arrêté interpréfectoral du 14 décembre 2016, de nombreuses réunions de travail se sont tenues entre les élus des collectivités concernées, leurs agents et les représentants des services de l'Etat (services préfectoraux et fiscaux).

Dans ce cadre, les différents échanges, débats et simulations financières concernant l'exercice des compétences ont été réalisés sous couvert d'un accord du respect du principe de neutralité fiscale et budgétaire, de façon à ce que la fiscalité pesant sur les ménages ne soit pas augmentée et qu'il n'y ait pas d'impact budgétaire pour les communes membres de la communauté.

Le budget primitif principal et ses différents budgets annexes seront élaborés, pour l'exercice 2017, en appliquant ce principe de neutralité.

Le Conseil Communautaire affirme par conséquent solennellement son attachement au principe de neutralité fiscale et budgétaire.

Vote à l'unanimité.

2017/02/05 : Élection des délégués représentant la CASDDV au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC).

La Communauté d'agglomération est substituée de plein droit aux anciennes communautés de communes au sein du SMIC.

Il convient par conséquent d'élire les représentants de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au sein de ce syndicat, à savoir six délégués titulaires et six délégués suppléants au sein du Comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le département des Vosges (SMIC).

Le Conseil communautaire, désigne :

Titulaires	Serge Alem, Denis Henry (Biffontaine), Jean-Yves Auzène, Virginie Thomas, Mustafa Guglu, Jean-Marie Baradel.
Suppléants	Evelyne Bana, Fabien Bousigues, Lucette Marchal, Jean-Luc Dieudonné, Dominique Chobaut, Maurice Marcot.

Vote à l'unanimité.

2017/02/06 : Élection des membres de la commission de délégation de service public.

Le Conseil communautaire décide de créer une commission pour les délégations de service public (DSP) à titre permanent qui est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération et qui sera composé de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il est décidé de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Vincent Benoit	1. Roger Cronel
2. Dominique Aubert	2. Benoit Pierrat
3. Alain Demange	3. Jean-Luc Bévérina
4. Christian Petit	4. Patrice Fève
5. Françoise Legrand	5. Pascal Mohr

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention.

2017/02/07 : Crédit des commissions thématiques intercommunales.

Le Conseil communautaire décide de créer les 9 commissions thématiques intercommunales suivantes :

- Commission 1 : déchets,
- Commission 2 : développement économique et touristique,
- Commission 3 : culture,
- Commission 4 : cohésion territoriale et ruralité,
- Commission 5 : environnement et mobilités durables,
- Commission 6 : urbanisme, habitat et logement,
- Commission 7 : enfance et jeunesse,
- Commission 8 : sport et vie associative,
- Commission 9 : finances.

Commission 1 : Déchets

1	Jacques Valance	11	Jean-Luc Dieudonné
2	Henri Mattéi	12	Marcel Doerler
3	Jean-Luc Thiriet	13	Nathalie Tomasi
4	Jean-Marie Stenzel	14	Marc Frison-Roche
5	Michel Saltzmann	15	Jean-Marie Baradel
6	Christian Petit	16	Alain Demange
7	Michel Fetet	17	Bernard Ropp
8	Christian Lemercier	18	Denis Henry (B)
9	René Bastien	19	Pascal Mohr
10	Jean-Marie Cuny		

Commission 2 : Développement économique et touristique

1	Jean-Yves Auzène	18	Jacques Hestin
2	Jean-Marie Baradel	19	Patrick Lalevée
3	Régine Chinouillh	20	Daniel Lallemand
4	Christian Demange	21	Marie-José Loudig
5	Bruno Toussaint	22	Éric Aubert
6	Christine Urbès	23	Maurice Bastien
7	François Tardieu	24	André Boulangeot
8	Daniel Thiéry	25	Jean-Luc Dieudonné
9	Jean Rabolt	26	Christine Risse
10	Jean-Pierre Quinanzone	27	Bernard Thomas
11	Roseline Pierrel	28	Johann Ruh
12	Michel Pierrat-Labolle	29	Vincent Benoit
13	Benoît Pierrat	30	Jean-Luc Bévérina
14	Raoul Partage	31	Denis Guyon
15	Etienne Meire	32	Claude George
16	Gina Filogonio	33	Francis Altan
17	Mustafa Guglu		

Commission 3 : Culture

1	Stéphane Demange	11	Denis Henry (Raon-sur-Plaine)
2	Nadia Zmirli	12	Christian Lemercier
3	Pascal Mohr	13	Marie-José Loudig
4	Claude Kiener	14	Philippe Salério
5	Gina Filogonio	15	Dominique Chobaut
6	Brigitte Gamain		
7	Pascal Guy		
8	Virginie Thomas		
9	Marie Vincent		
10	Fanny Wagner		

Commission 4 : Cohésion territoriale et ruralité

1	Éric Aubert	11	Jean-François Lesné
2	Christian Caël	12	Jacques Valance
3	Roger Cronel	13	Raoul Partage
4	Sylvia Didierdefresse	14	Bruno Petit
5	Pascal Thomas	15	Roseline Pierrel
6	Serge Vincent	16	Françoise Legrand
7	Caroline Privat-Mattioni	17	Annie-Marie Barth
8	Johan Ruh	18	Christian Demange
9	Laurent Stauffer	19	Dominique Duhaut
10	Brigitte Gamain	20	Catherine Lecomte
11	Denis Henry (Raon-sur-Plaine)	21	Patrick Zanchetta
12	Jacques Jallais	22	Denis Huin

Commission 5 : Environnement et mobilités durables

1	Patrick Villaume	18	René Bastien
2	Anne-Marie Barth	19	Sylvia Didierdefresse
3	Vincent Benoît	20	Etienne Meire
4	André Boulangeot	21	Michel Pierrat-Labolle
5	Jean-Louis Bourdon	22	Christian Georges
6	Arnould De Lesseux	23	Mustafa Guglu
7	Bernard Ropp	24	Bertrand Klein
8	Philippe Salério	25	Denis Henry (Biffontaine)
9	Pascal Schnelzauer	26	Francis Altan
10	Bernard Thomas	27	Denis Huin
11	Patrice Fève		
12	Marc Frison-Roche		
13	Jacques Guyot		
14	Christian Harenza		
15	Emmanuel Laurent		
16	Bernard Maetz		
17	Bruno Toussaint		

Commission 6 : Urbanisme, habitat et logement

1	Maurice Bastien	11	Nathalie Tomasi
2	Jean-Luc Bévérina	12	Patrick Zanchetta
3	Guy Drocchi	13	Christine Urbès
4	Dominique Duhaut	14	Patrick Villaume
5	Claude George	15	Jean-Luc Thiriet
6	Catherine Lecomte	16	Michel Fetet
7	Marc Madeddu	17	Christian Harenza
8	Bernard Maetz	18	Claude Kiener
9	Jean-Jacques Marchal	19	Arnould De Lesseux
10	Bruno Petit	20	Stéphane Demange

Commission 7 : Enfance et Jeunesse

1	Dominique Chobaut	7	Laurent Stauffer
2	Bertrand Klein	8	Nadia Zmirli
3	Françoise Legrand	9	Pascal Thomas
4	Virginie Thomas	10	Jean-Marie Stenzel
5	Serge Alem	11	Emmanuel Laurent
6	Marc Madeddu	12	Maryvonne Bau

Commission 8 : Sport et vie associative

1	Serge Alem	9	Marcel Doerler
2	Roland Bedel	10	Jacques Hestin
3	Christian Fégli	11	Michel Saltzmann
4	Christian Georges	12	Daniel Thiéry
5	Pascal Guy	13	Henri Mattéi
6	Fanny Wagner	14	Denis Guyon

7	Nicolas Blosse	15	Maryvonne Bau
8	Jean-Louis Bourdon	16	Jacqueline Thirion

Commission 9 : Finances

1	Roger Cronel	8	Jean-François Lesné
2	Nicolas Blosse	9	Jacques Guyot
3	Alain Demange	10	Christian Fégli
4	William Mathis	11	Caroline Privat-Mattioni
5	Christine Risse	12	Jean-Pierre Quinanzone
6	Marie Vincent	13	Serge Vincent
7	Patrick Lalevée	14	Patrice Fève

Vote à l'unanimité.

2017/02/08 : Abonnement à la plateforme de gestion et de déclaration de la taxe de séjour.

Afin d'optimiser le recouvrement de la taxe de séjour, la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges souhaite utiliser une plateforme de déclaration nommée : taxesejour.fr.

Cet outil permet aussi bien aux hébergeurs de déclarer en ligne mensuellement leurs nuitées soumises à la taxe, qu'à la collectivité de suivre en temps réel les déclarations des nuitées faites par les hébergeurs.

Le Conseil communautaire décide de souscrire à cette solution de gestion de la taxe de séjour et précise que le coût annuel de la prestation est à la charge de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et est déterminé en fonction du nombre d'hébergeurs et du montant de la taxe collecté.

Vote à l'unanimité.

2017/02/09 : Indemnités de fonction du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau communautaire.

Le Conseil communautaire décide de fixer, pour l'exercice effectif de leurs fonctions, les indemnités du Président, des Vice-Présidents et des autres membres du bureau, comme suit :

- Indemnité du Président : 50,64 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- Indemnité de chacun des quatorze Vice-Présidents : 37,40 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique,
- Indemnité de chacun des neuf autres membres du bureau recevant délégation de fonction du Président : 6 % de l'indice brut 1015 de la fonction publique.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 2 abstentions.

2017/02/10 : Adoption du montant provisoire de l'attribution de compensation dû à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire approuve les montants provisoires des Attributions de Compensation qui seront versées aux communes membres.

Vote à l'unanimité.

2017/02/11 : Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres (CAO).

Le Conseil communautaire décide de créer une commission d'appel d'offres (CAO) à titre permanent qui est présidée par le Président de la Communauté d'Agglomération ou son représentant Monsieur Henri Mattéi et qui sera composé de cinq membres titulaires et cinq membres suppléants.

Il est décidé de proclamer les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Vincent Benoit	1. Roger Cronel
2. Dominique Aubert	2. Benoit Pierrat
3. Alain Demange	3. Jean-Luc Bévérina
4. Christian Petit	4. Patrice Fève
5. Françoise Legrand	5. Pascal Mohr

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention.

2017/02/12 : Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte des Arts Vivants.

Le Conseil communautaire désigne pour représenter la CASSDV au sein du Syndicat Mixte des Arts Vivants :

Neuf délégués titulaires :

- Michel Fetet
- Fabien Jakuboye
- Catherine Lecomte
- Claude Kiener
- Pascal Mohr
- Christian Caël
- Marie-José Loudig
- Marie Vincent
- Jean-Luc Thiriet

Trois délégués suppléants :

- Fabrice Goncalves
- François Pernot
- Maurice Marcot

Vote à l'unanimité.

2017/02/13 : Désignation d'un représentant au sein du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges.

Le Conseil communautaire désigne ses représentants au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, à savoir :

- Marie-José Loudig, déléguée titulaire.
- Emmanuel Laurent, délégué suppléant.

Vote à l'unanimité.

2017/02/14 : Désignation des représentants au sein du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Pays de la Déodatie.

Il est nécessaire d'élire seize délégués titulaires et seize délégués suppléants au sein du PETR du Pays de la Déodatie,

Le Conseil communautaire désigne :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Pascal Mohr	1. Bertrand Klein
2. Bernard Maetz	2. Roseline Pierrel
3. Serge Alem	3. Brigitte Gamain
4. Guy Drocchi	4. Reine Wolf
5. Denis Henry (Raon-sur-Plaine)	5. Sylvia Didierdefresse
6. Claude Kiener	6. William Mathis
7. Jean-François Lesné	7. Vincent Benoit
8. Emmanuel Laurent	8. Jean-Luc Dieudonné
9. Marc Madeddu	9. Fabien Jakuboye
10. Jacques Jallais	10. Christine Urbès
11. David Valence	11. Nathalie Tomasi
12. Patrick Zanchetta	12. Jacques Hestin
13. Bruno Toussaint	13. Arnould de Lesseux
14. Jean-Luc Bévrina	14. Philippe Salério
15. Patrice Fève	15. André Boulangeot
16. Roland Bedel	16. Stéphane Demange

Vote à l'unanimité.

2017/02/15 : Désignation d'un représentant à la Maison de l'Emploi de la Déodatie (MDE).

Le Conseil communautaire désigne Monsieur Patrice Fève pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au sein de la Maison de l'Emploi de la Déodatie.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention.

2017/02/16 : Délégation de pouvoirs au Président.

Le Conseil communautaire autorise en cas d'empêchement du Président, que les décisions relatives aux matières déléguées soient prises par le 1^{er} Vice-Président, ou à défaut par le 2^{ème} Vice-Président.

Vote à l'unanimité.

2017/02/17 : Élection des autres membres du bureau.

Le Président a invité le Conseil communautaire à procéder à l'élection des autres membres du bureau, au scrutin secret et à la majorité absolue, conformément aux dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales :

1er autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Claude George, qui a confirmé être candidat.

M. Claude George, ayant obtenu la majorité absolue avec 103 voix, a été proclamé 1er autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

2^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Jacques Jallais, qui a confirmé être candidat.

M. Jacques Jallais, ayant obtenu la majorité absolue avec 100 voix, a été proclamé 2^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

3^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de Mme Marie Vincent, qui a confirmée être candidate.

Mme Marie Vincent ayant obtenu la majorité absolue avec 99 voix, a été proclamé 3^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installée.

4^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Denis Guyon, qui a confirmé être candidat.

M. Denis Guyon, ayant obtenu la majorité absolue avec 101 voix, a été proclamé 4^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

5^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de Mme Roseline Pierrel, qui a confirmé être candidate.

Mme Roseline Pierrel ayant obtenu la majorité absolue avec 97 voix, a été proclamé 5^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installée.

6^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Patrick Zanchetta, qui a confirmé être candidat.

M. Patrick Zanchetta, ayant obtenu la majorité absolue avec 93 voix, a été proclamé 6^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

7^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Philippe Salério, qui a confirmé être candidat.

M. Philippe Salério, ayant obtenu la majorité absolue avec 89 voix, a été proclamé 7^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

8^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Johan Ruh, qui a confirmé être candidat.

M. Johan Ruh, ayant obtenu la majorité absolue avec 82 voix, a été proclamé 8^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

9^{ème} autre membre du bureau communautaire :

Le Président a proposé la candidature de M. Stéphane Demange, qui a confirmé être candidat.

M. Stéphane Demange, ayant obtenu la majorité absolue avec 82 voix, a été proclamé 9^{ème} autre membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges et a été immédiatement installé.

2017/02/18 : Désignation des représentants au sein du Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets Ménagers et Assimilés des Vosges (SMD).

Le Conseil communautaire doit être représenté au sein du Syndicat Mixte pour la gestion des Déchets ménagers et assimilés des Vosges (SMD) et désigne comme délégués titulaires et délégués suppléants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
1. Jacques Valance	1. Philippe Salério
2. Bernard Ropp	2. André Boulangeot
3. Christian Petit	3. Jean-Marie Baradel
4. Alain Demange	4. Jean-Louis Bourdon
5. Marc Frison-Roche	5. Nathalie Tomasi
6. Pascal Mohr	6. Michel Fetet
7. René Bastien	7. Henri Mattéi
8. Jean-Luc Dieudonné	8. Christian Lemercier

Vote à l'unanimité.

2017/02/19 : Avenants aux marchés publics, accords-cadres (montant supérieur aux seuils fixés dans le cadre de la délégation de pouvoirs au Président) et conventions suite à la Création de la Communauté d'Agglomération.

Il est souhaitable, au titre de la bonne gestion des engagements contractuels, de signer un avenant aux contrats et conventions de toute nature dans lesquels la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, la Communauté de Communes de Saint-Dié-des-Vosges, la Communauté de Communes des Hauts-Champs, la Communauté de Communes du Pays des Abbayes, la Communauté de Communes du Val du Neuné et la Communauté de Communes de Fave, Meurthe, Galilée étaient parties prenantes et qui relèvent des compétences exercées par la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire autorise le Président, ou son représentant, à signer tous les actes nécessaires constatant la substitution de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges aux six communautés de communes préexistantes.

Vote à l'unanimité.

2017/02/20 : Transfert du budget de l'Office de Tourisme de la Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine à l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Le Conseil communautaire approuve le transfert du budget de l'Office de Tourisme de l'ex-Communauté de Communes de la Vallée de la Plaine, à l'EPIC Office de Tourisme Intercommunal de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/02/21 : Mise en place du Service des titres payables par Internet (TIPI).

Le service de paiement en ligne de la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), dénommé TIPI, permet aux usagers des collectivités et établissements adhérents de payer, par l'intermédiaire du gestionnaire de télépaiement de la DGFIP, ayant fait l'objet d'un titre exécutoire et pris les créances en charge par le comptable public.

Parmi les Communautés de Communes fusionnées au sein de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, plusieurs avaient recours à ce service, notamment pour faciliter aux usagers le paiement des redevances d'ordures ménagères.

Ce dispositif améliore également l'efficacité du recouvrement par le comptable public des recettes qui y sont éligibles. Le coût de ce service est à la charge de la communauté. Il s'élève à :

- 0.03 € par opération + 0.20 % du montant pour les sommes inférieures à 15 €,
- 0.05 € par opération + 0.25 % du montant pour les sommes supérieures ou égales à 15 €,

Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention de mise en place du service TIPI avec la DGFIP.

Vote à l'unanimité.

2017/02/22 : Prévision de trésorerie pour les budgets annexes – Assainissement Non Collectif chaufferie et déchets.

Le Conseil Communautaire autorise la mise en place d'avances du budget principal de la CASDDV aux budgets annexes comme suit :

- Le budget Ordures Ménagères / Redevance : 400 000 €
- Le budget Assainissement non collectif : 50 000 €
- Le budget Chaufferie : 50 000 €

Vote à l'unanimité.

2017/02/23 : Crédit de la Commission Locale pour l'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil communautaire approuve la composition de la CLECT et ses règles de fonctionnement telles que définies ci-dessous :

- La CLECT est composée de l'ensemble des membres du conseil communautaire. Les communes représentées par un seul délégué au sein du conseil disposeraient, comme pour l'organe délibérant, d'un suppléant (celui désigné pour le conseil communautaire) pour siéger à la CLECT en cas d'empêchement de leur membre titulaire.

- Les décisions de la CLECT ne pourront valablement être adoptées par ses membres que si le quorum est atteint, c'est-à-dire si le nombre de membres présents est supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice de la commission.
- La CLECT désigne en son sein son président et un vice-président, chargé de le représenter en cas d'empêchement.
- La CLECT est convoquée par son président ou par son vice-président en cas d'empêchement du président.
- Le délai de convocation est fixé à trois jours francs.
- La CLECT pourra faire appel, en tant que de besoin, à des experts.
- La CLECT définira son propre règlement intérieur dans un délai de trois mois à compter de sa création, il devra respecter les conditions générales de fonctionnement fixées par le Conseil communautaire.
- Les membres de la CLECT seront nommés pour la durée de leur mandat municipal.

Vote à l'unanimité.

2017/02/24 : Demande de subvention au titre du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) pour la rénovation et la mise en accessibilité du siège de la Communauté d'Agglomération.

Dans le cadre de la fusion et de la création de la Communauté d'Agglomération au 1^{er} janvier 2017, il est nécessaire de réaliser des travaux d'aménagement des combles au siège de la Communauté, permettant ainsi la création de nouveaux espaces de travail.

Il convient aussi de réaliser des travaux d'amélioration de la consommation énergétique et de mise aux normes d'accessibilité pour l'ensemble du bâtiment.

Le Conseil communautaire sollicite un soutien financier le plus élevé possible auprès du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention.

2017/02/25 : Adhésion et désignation au Syndicat Mixte d'Aménagement des Lacs de Pierre Percée et de la Plaine (SMAL)

Le Conseil Communautaire sollicite son adhésion au syndicat mixte des lacs de Pierre-Percée et de la Plaine et désigne :

Douze membres titulaires :

- Denis Guyon
- Christine Risse
- François Tardieu
- Dominique Aubert
- Patrick Lalevée
- Marie-José Loudig
- Claude George
- David Valence
- Benoît Pierrat
- Jean-Luc Dieudonné
- Jacques Jallais

-Alain Demange

Quatre membres suppléants :

- Etienne Meire
- Reine Wolf
- Denis Henry (Raon-sur-Plaine)
- Marie Vincent

Le Conseil communautaire approuve le fait de se porter garant du quart du capital restant dû de la dette (soit environ 312 500 €), afin que le SMAL puisse continuer à renégocier son remboursement auprès de la SFIL.

Vote à l'unanimité.

2017/02/26 : Désignation d'un poste d'administrateur au Conseil d'Administration de la SOLOREM.

Le Conseil communautaire désigne Monsieur David Valence pour assurer la représentation de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges au sein du Conseil d'Administration de la SOLOREM.

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 2 abstentions.

2017/02/27 : Délégation de pouvoirs au Bureau communautaire.

Le Conseil communautaire décide de déléguer au bureau communautaire les attributions proposées, pour la durée du mandat des membres qui le composent.

Il est ainsi proposé, pour faciliter le fonctionnement de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, de donner délégation au bureau, pour la durée de son mandat, pour prendre toute décision concernant :

- Les demandes d'adhésion, de communes ou d'établissements publics, à des syndicats intercommunaux ou des syndicats mixtes auxquels adhère la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges ou les demandes de retrait de ces mêmes syndicats.
- Les désignations de représentants de la Communauté d'Agglomération au sein des structures auxquelles elle adhère ou pour lesquelles elle est sollicitée pour procéder à ces désignations.
- Les demandes d'attribution de subventions de l'Etat, de collectivités territoriales ou de tout organisme pouvant contribuer au financement d'opérations d'investissement ou au financement du fonctionnement d'actions ou services communautaires, dans le cadre d'équipements existants ou de projets dont la réalisation a été décidée préalablement par le conseil communautaire.
- La conclusion de conventions relatives à la mise à disposition d'agents de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges à des communes membres ou à des établissements publics dont le siège est situé sur le territoire communautaire ou la mise à disposition d'agents de communes membres à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.
- La création de services mutualisés et l'établissement des conventions correspondantes avec les communes membres.
- La création, la modification ou la suppression des emplois permanents à temps complet et à temps non complet répondant aux besoins futurs de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, pour assurer le fonctionnement des services et l'exercice des compétences transférées.

- L'instauration d'un nouveau régime indemnitaire et de prestations sociales pouvant être octroyés aux agents titulaires et non titulaires de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges, dans le respect des conditions fixées par les lois et règlements en vigueur.
- Les motifs, la durée et les modalités d'octroi des autorisations spéciales d'absence non réglementées, pouvant être accordées au personnel communautaire, selon le principe posé à l'article 59 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée relative à la Fonction Publique Territoriale.
- La détermination des taux de promotion pour l'avancement de grade applicables aux effectifs des fonctionnaires promouvables de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Vote à l'unanimité.

2017/02/28 : Désignation des représentants à l'ESAT du Val de Galilée.

Le Conseil communautaire désigne en tant que représentants de la communauté au sein du Conseil d'Administration de l'ESAT du Val de Galilée :

- Patrice Fève
- Jacqueline Pellé-Demangeat
- Pascal Schnelzauer

Vote à l'unanimité des voix exprimées : 1 abstention.

2017/02/29 : Désignation des représentants au sein de la Société d'Économie Mixte Méthaval.

Le Conseil communautaire désigne en tant que représentants de la communauté au sein de la Société d'Économie Mixte MÉTHAVAL :

- Patrice Fève
- Jacqueline Pellé-Demangeat
- Jacques Rouyer
- Maurice Bastien

Vote à l'unanimité.

2017/02/30 : Adhésion et désignation à l'ADUAN.

L'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN), association régie par la loi du 1er Juillet 1901 créée en 1975 par l'État et le District Urbain de Nancy devenu Métropole du Grand Nancy, a pour objet la réalisation et le suivi d'études relatives aux projets de développement économique, social et urbain de ses membres, notamment dans les domaines de l'urbanisme, la planification, l'habitat, le logement, les transports, l'environnement, le sport et la culture,

Cofinancée par la Communauté Urbaine du Grand Nancy, le Département de Meurthe et Moselle, l'État, la Ville de Nancy et des communes adhérentes, l'ADUAN analyse, étudie, projette les mutations de l'espace urbain, de même que les transformations économiques.

L'ADUAN mène les réflexions en amont, contribue à la définition des politiques d'aménagement et d'urbanisme mises en œuvre par les collectivités.

Elle constitue un centre de ressources, de conseil et d'assistance, et gère en outre, en permanence, l'évolution des données en matière d'aménagement et de développement urbain et régional.

Considérant le rôle majeur dans les politiques d'aménagement urbain et économique de l'aire nancéienne et les missions importantes de conseils et d'études assurées par l'ADUAN auprès des collectivités,

Le Conseil communautaire décide d'adhérer à l'Agence de Développement et d'Urbanisme de l'Aire Urbaine Nancéienne (ADUAN) et désigne deux représentants en vue de participer aux travaux et votes de l'Assemblée Générale de l'ADUAN à savoir :

- Monsieur Jean-Luc Bévérina,
- Monsieur Jacques Jallais.

Vote à la majorité : 4 contres – 7 abstentions.

2017/02/31 : Immatriculation à la TVA des budgets.

Le Conseil Communautaire décide l'assujettissement au régime fiscal de la TVA au 1er janvier 2017 pour les budgets ou services suivants :

- Budget principal : service « Bergerie » et service « Tranches 2 et 3 de l'assainissement non collectif »,
- Budget Chaufferie Bois,
- Budget Assainissement non collectif : service SPANC Val de Neuné et service SPANC Hauts Champs,
- Budget maison de santé : Service « maison de santé de Ban de Lavelines »,
- Budget bâtiment relais « Raves »,
- Budget bâtiment relais « Remomeix »,
- Budget ZA Raves Remomeix : services « eau », « assainissement », « ZA Raves »,
- Budget ZAC St Dié des Vosges,
- Budget ZAE Moyenmoutier-Senones,
- Budget Activités Economique Raon l'Etape,
- Budget Location Immobilière.

Vote à l'unanimité.

2017/02/32 : Crédit des Emplois permanents et maintien du régime indemnitaire.

Suite à la création la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges issue de la fusion-transformation des Communautés de communes de la Vallée de la Plaine, de Saint-Dié-des-Vosges, des Hauts Champs, du Pays des Abbayes, du Val du Neuné et de la Fave, Meurthe et Galilée.

Le Conseil communautaire décide la création des 182 emplois permanents relevant de la CASDDV à compter du 1er janvier 2017.

Vote à l'unanimité.

2017/02/33 : Élection des délégués auprès du SIVU Télévision de la région de Saint-Dié.

Le Conseil communautaire désigne pour représenter la CASDDV au sein du SIVU Télévision de la Région de Saint-Dié :

- Monsieur Jean-Marc Pierret, délégué titulaire,
- Monsieur Mustafa Guglu, délégué suppléant.

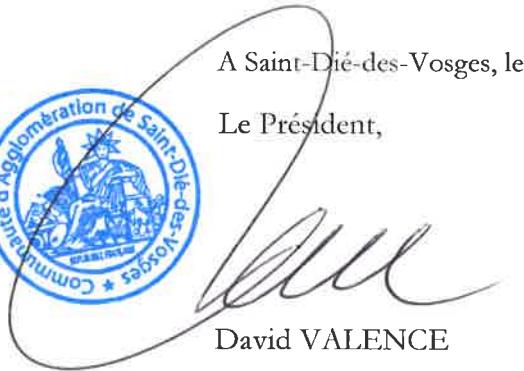
Vote à l'unanimité.

2017/02/34 : Périmètre SCOT Massif des Vosges.

Le Conseil Communautaire prend acte du périmètre du Schéma de Cohérence Territorial tel qu'arrêté par Monsieur le Préfet des Vosges et souhaite que ce SCOT puisse être porté par une structure unique issue de la fusion du Syndicat Mixte du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural de la Déodatie et du Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées.

Vote à l'unanimité.

La séance a été levée à 00h42.

A Saint-Dié-des-Vosges, le 30 janvier 2017
Le Président,

David VALENCE